



Grambois



Le Bulletin

Informations Municipales - Mars 2015 - Numéro 23

Elections départementales
22 et 29 mars 2015
Voir page 4

EDITORIAL

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

Près d'un an après les élections municipales, le conseil est désormais engagé dans la phase opérationnelle de mise en œuvre des projets structurants utiles à la commune et à ses habitants. La préparation du budget 2015 intégrera les priorités annoncées, qui sont, notamment, la concrétisation du projet d'urbanisation de Barraban, l'extension du cimetière, la reprise du PLU qui vous seront présentés, comme je l'ai redit lors de mes vœux, par des réunions publiques et dans des bulletins d'information.

L'épisode neigeux a été très bien géré dans notre commune, à la satisfaction de nombreux Gramboisiens qui nous l'ont signalé ; le nouvel éclairage public est opérationnel et contribue à l'esthétique du village et aux économies d'énergie ; la vie associative est toujours très active et l'ouverture de la salle villageoise un véritable succès.

Le conseil d'école a fait un constat positif sur les moyens mis en œuvre par la municipalité pour le changement des rythmes éducatifs, avec une prévision des effectifs en hausse pour la rentrée 2015-2016. Preuve, s'il en est besoin, du dynamisme de notre commune qui nous rappelle que notre rôle est de prévoir l'avenir des jeunes générations, tout en veillant au bien-être de nos anciens, notamment par l'action du CCAS.

Nous faisons le constat d'une opposition dont le but reste de discréditer et de semer le doute sur l'action du conseil municipal et du maire. Pourtant, la campagne électorale, au cours de laquelle nous avons déjà proposé un débat contradictoire refusé par nos opposants, est close. Nous sommes fiers de disposer de votre confiance pour agir au service de l'intérêt général. Notre première décision a été de reconduire la baisse des indemnités du maire et des adjoints, ainsi que la signature d'une charte pour prévenir tout conflit d'intérêt. Alors que la majorité a restitué cet argent aux contribuables, l'opposition a voté contre. Il en est de même notamment pour les dernières délibérations où nos opposants n'ont pas soutenu l'intérêt de la commune, comme l'a montré encore récemment le conseil consacré aux demandes de subventions adressées à la Région et au département. Malgré tout, nous sommes probablement une des seules communes à proposer aux conseillers municipaux (majorité et opposition) des réunions de préparation, en toute transparence et sur tous les dossiers. De même, l'ensemble des élus siège dans des commissions de l'intercommunalité.

Oui, notre village va bien et nous y veillons ! Et nous continuons à nous consacrer exclusivement à préparer l'avenir tout en réglant au mieux les problèmes qui se posent quotidiennement. Nous faisons le pari du travail et de l'intelligence en espérant que l'opposition fasse de même.

De nombreuses décisions et événements seront prochainement l'occasion pour le village de se rassembler. Nous fêterons cette année le dixième anniversaire de notre jumelage avec la commune de Solignano, et notre commune sera le symbole du marathon du Luberon.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne et très attentive lecture.

Le Maire,
Alain FERETTI

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS - Site : www.grambois.fr

Directeur de la publication : Alain FERETTI

Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Brigitte MARGAILLAN, Yves KERKHOVE, Dominique PALOMBO,

David COLOM, Françoise DUBOIS-CHARLIER, Denis DUFRENE, Jean-Pierre CENDRON

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés

Publication trimestrielle

INFOS MUNICIPALES

LA POSTE : Suite au dernier tract de l'opposition et des nombreux appels de Gramboisiens inquiets, nous tenons à apporter un rectificatif et surtout à vous rassurer : le service postal n'a pas fermé mais a été transféré en mairie afin de mieux vous servir. En effet, cette réorganisation permet bien au contraire d'ouvrir les services postaux et municipaux les mercredis et samedis matins alors qu'ils étaient fermés auparavant. Je demande aux auteurs de cette désinformation de bien vouloir la rectifier et les en remercie.

QUI EST LE COMPTABLE D'UNE COLLECTIVITE ? Il suffit à n'importe quel citoyen, particulièrement à celui qui aspire aux responsabilités de taper cette question sur internet pour avoir, s'il l'ignore, la définition suivante : « Pour les collectivités locales, le comptable est un agent du ministère de l'économie (Direction générale de la comptabilité publique, DGCP) dénommé « comptable du trésor ». Rassurez-vous donc et dormez tranquilles, la comptabilité de la commune de Grambois, comme les 36 000 autres, est tenue (et bien tenue) par le percepteur !

TRAVAUX DU SIVOM: Nous avons eu à féliciter le SIVOM, ainsi que l'entreprise prestataire pour la réalisation des travaux d'élimination des conduites en plomb. Les ouvriers ont tenu compte des riverains et de leurs demandes (compteurs en façade ou regard sur rue). Le caladage, bien qu'actuellement d'aspect neuf, a également été respecté. Une enquête de satisfaction est en cours et les premiers résultats exploités indiquent une très grande satisfaction à l'égard de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

PLAINTA A L'ENCONTRE DE MEMBRES DE L'EQUIPE MUNICIPALE : La plainte déposée en juillet 2013 par un employé municipal pour « harcèlement moral » à l'égard du maire et de responsables de l'équipe municipale a été « classée sans suite » par le procureur de la République. Autrement dit, celui-ci a estimé que cette requête était sans fondement. Le maire, par souci d'apaisement, a décidé de ne pas poursuivre le plaignant pour dénonciation calomnieuse, comme il en aurait eu le droit.

LE POINT SUR LES RAPPORTS ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'AMISTA

L'Amista Gramboudiano a toujours été un partenaire important de la commune et a bénéficié d'une aide constante de celle-ci. Afin de mettre un terme aux polémiques stériles, l'exécutif du conseil municipal a décidé de mettre à disposition tous les documents relatifs au conflit entre le président de cette association, la majorité du conseil municipal et le maire. Ces documents sont consultables en mairie.

Rappel de la chronologie des événements :

- Juin 2011, le conseil municipal décide de procéder au contrôle des comptes de l'Amista. Le rapport, présenté au conseil municipal en 2012 et basé sur des éléments, chiffres et faits objectifs qui révèlent notamment les points suivants :
 - Les comptes de l'Amista n'ont jamais été déficitaires et il est notoirement connu qu'elle dispose de placements rémunérés.
 - Le président de l'association, alors premier adjoint au maire, a affirmé lors d'un Conseil d'administration avoir refusé de s'acquitter des sommes dues à la municipalité au titre de l'utilisation de la salle polyvalente. Ce fait est confirmé par une attestation écrite du trésorier de l'époque, consultable en mairie, qui a démissionné de ses fonctions suite à ce problème.
 - Le président de l'association se fait verser une indemnité forfaitaire de présidence de 720 euros, alors que les statuts de l'association ne prévoient en aucun cas la rémunération de son président.
- En 2013, de nombreux éléments cumulés ont abouti au retrait par le maire puis par le conseil municipal de toute délégation et qualité d'adjoint au président de l'Amista qui saisit les tribunaux pour contester ces décisions.
- En 2014, le président de l'Amista conteste le règlement des salles municipales approuvé par le conseil du 26 juin, notamment la création d'une « salle villageoise de loisirs », mise à la disposition gratuite de tous les gramboisiens. Cette contestation n'est pas approuvée par tous les membres de l'association. Le conseil municipal rejette ce recours. Par ailleurs, il réclame à nouveau au président de l'Amista les sommes dues dont son association est redevable aux contribuables.
- En 2015, le conseil d'administration demande au maire une rencontre afin de « trouver une solution d'apaisement ». Le conseil municipal vote en faveur d'une coopération avec cette association, à la condition expresse que celle-ci s'acquittere préalablement des sommes dues à la municipalité. Celles-ci s'élèvent à 1 710 euros, dont 1 140 euros au titre des années 2009, 2010 et 2011, et 570 euros au titre de l'année 2014. A ce jour, aucune somme n'a été versée par l'Amista à la municipalité.

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Taxe d'aménagement - Vote du taux

La taxe d'aménagement qui remplace la TLE est déjà en vigueur sur la commune, au taux de 5%. Il y a lieu de délibérer pour sa reconduction d'année en année et pour redéfinir le taux. Le conseil municipal accepte, à la majorité, de reconduire les mêmes taux et conditions que la précédente délibération en date du 25 août 2011 ;

Modifications tarifs cantine et garderie

Il est proposé de passer le prix du repas de 2.30 € à 2.50 € et il est précisé que la différence représente une très faible augmentation sur 6 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer le prix du repas à la cantine scolaire à 2.50 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne le tarif de la garderie périscolaire, il est proposé de fixer le montant à 1.50 € et d'appliquer un tarif différent selon les situations familiales. Les enfants dont les 2 parents travaillent pourraient être facturés à 1.50 € par jour et par enfant, pour les autres familles le tarif facturé serait de 3€.

Le conseil municipal accepte à la majorité cette proposition avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Décisions modificatives

Il y a lieu de faire des virements de compte à compte pour que le budget de la commune soit au plus près de la réalité en fonction des dépenses nouvellement engagées.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les décisions modificatives énumérées.

Projet d'extension - mise en sécurité - DUP

Le projet de mise en sécurité de l'entrée de village aux abords de la RD 122 présenté reçoit un avis favorable du conseil municipal.

Le président de séance précise qu'avant la Déclaration d'Utilité Publique, des négociations amiables seront engagées avec les propriétaires et précise aussi que la DUP sera lancée « si besoin est », donc uniquement si les négociations n'aboutissent pas.

Le Conseil municipal se prononce pour, à la majorité, le principe de lancement de la DUP en cas d'échec des négociations, pour la mise en sécurité des abords de la RD 122, entrée de village.

Protocole ACTES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer un avenant à la convention déjà signée avec l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs, budgétaires et urbanistiques.

QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Madame GERONIMI, nouvelle sous-préfète d'Apt,
- Hommage à Pierre GRAILLE les 20 et 21 décembre en collaboration avec La Poste, des timbres relatifs à son œuvre seront mis en circulation.
- Téléthon 5, 6 et 7 décembre. Plusieurs associations travaillent en collaboration pour le bon déroulement de cette manifestation. Programme largement diffusé.
- Mise aux normes des compteurs d'eau dans le village. Quelques réclamations sont faites sur le manque de finesse des finitions.



SEANCE DU 16 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Demande de subventions :

▪ Le maire demande qu'un dossier de subvention soit déposé auprès de la Région dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale (F.S.L.), pour le projet d'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable.

▪ Le Maire propose de déposer un dossier à la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de restructuration des bâtiments communaux.

Avis favorable du conseil municipal, à la majorité.

▪ Il propose également de déposer un dossier à la Région afin d'obtenir une subvention pour acquisition foncière.

Le conseil municipal se prononce favorablement, à la majorité.

▪ Dans le cadre du programme de classement des chemins, places et rues, il y a lieu de procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation.

Le maire propose au conseil municipal de demander une aide à la Région.

Accepté à l'unanimité.

Demande de partenariat formulée par une association :

Le maire présente une demande de partenariat formulée par l'Amista Gramboudiano. Il présente la proposition de l'exécutif précisant que cette demande ne pourra être prise en compte qu'après acquittement de leur dette pour l'utilisation des salles, d'un montant de 1 710 €.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de l'exécutif (acquittement des dettes dues aux contribuables par l'association).

Le conseil municipal, à la majorité, demande à l'association de régler sa dette avant tout partenariat.

LES ÉLECTIONS CANTONALES SONT REMPLACÉES PAR DES « ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES » LES 22 ET 29 MARS 2015

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des **conseillers départementaux**. Le département de Vaucluse, qui était divisé en 24 cantons, a été redécoupé en 17 cantons. La commune de Villelaure, notamment, a été ajoutée au canton de Pertuis dont fait partie notre commune de Grambois.

La loi du 17 mai 2013 a modifié le mode d'élection de l'assemblée départementale, qui s'appelle dorénavant « conseil départemental ». Celui-ci "règle par ses délibérations les affaires du département".

Les conseillers départementaux seront élus pour six ans.

Qui peut voter ?

Tous les électeurs français inscrits sur les listes électorales.

Date de l'élection ?

Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour, si besoin est, le 29 mars.

Quel est le mode de scrutin ?

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours, avec deux suppléants.

Pour être élu au **premier tour**, le binôme doit obtenir :

- un nombre de suffrages égal à au moins **25 %** des électeurs inscrits.
- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à **12,5 %** des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

LE PROJET D'URBANISATION DE BARRABAN

Le projet d'urbanisation de Barraban reste le projet prioritaire de l'année. Nous avons missionné un urbaniste pour aider la commune à concrétiser ce projet qui, rappelons-le, se fera sur plusieurs années, par tranches successives.

Phase 1 : remise en état du dossier, vérification de l'équilibre financier, préparation des appels d'offres aux entreprises

Phase 2 : commercialisation des parcelles et opérations de viabilisation

Phase 3 : construction des habitations par les acquéreurs

Phases 4 et 5 : construction de logements locatifs par un bailleur public ou privé

Phase 6 : construction du nouveau groupe scolaire

Les personnes intéressées par le projet seront informées de l'avancement des opérations avant l'été. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce projet a pour objectifs de maintenir nos jeunes dans la commune, d'assurer le renouvellement des générations, comme nos aînés ont déjà su le faire, et d'offrir à nos enfants des conditions d'éducation et d'épanouissement favorables, en conformité avec les standards actuels.

Il s'agit de créer un cadre de vie optimal tout en respectant un équilibre économique global. Ainsi, tel qu'il est aujourd'hui calibré, sur le long terme, le projet de Barraban rapportera au budget de la commune plus de 10 000 euros par an, remboursement d'emprunts compris, et trois fois plus lorsque ceux-ci seront terminés...Un beau patrimoine et de nouveaux moyens financiers pérennes seront légués aux Gramboisiens.

Une mission d'urbanisme vient d'être lancée, le projet est viable, et le chantier pourrait démarrer dès l'automne.

Une réunion publique de présentation de l'état d'avancement du projet sera organisée prochainement. Les familles qui ont saisi la mairie pour disposer d'une parcelle seront reçues au printemps.

Nous nous réjouissons que ce projet puisse enfin aboutir, plus de trente ans après avoir été conçu par les anciens. Le plan prévisionnel sera prochainement consultable en mairie et sur le site.

LE PLU ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

La révision du PPRIF nous permet de préparer le Plan local d'Urbanisme (PLU), dans des conditions normales et dans le respect de l'intérêt général.

Ce travail doit aboutir à finaliser deux documents :

- Le règlement d'urbanisme qui comprendra toutes les règles liées aux droits et obligations des propriétaires et celles concernant la construction.
- Les zones (ou parcelles) que la commune entend ouvrir à l'urbanisation et qui sont très limitées par la configuration géographique et la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové).

Cette démarche doit tenir compte d'objectifs et de contraintes qui sont nombreuses.

En matière d'objectifs, le conseil municipal se prononcera sur un PADD (plan d'aménagement et de développement) à dix ans qui déterminera le développement de la commune, notamment le nombre d'habitations nouvelles qui seront autorisées, afin de maîtriser le nombre d'habitants à l'horizon 2025. Nous souhaitons en effet garder le caractère rural de notre commune et sa qualité de vie, tout en permettant à nos jeunes de disposer d'un logement mais aussi d'assurer le renouvellement des générations, comme ont su le faire, avant nous, nos aînés.

En 2009, le conseil municipal avait délibéré sur une évolution de la population de 2 % par an. Le projet d'urbanisation de Barraban, qui avait pris du retard, est un des leviers pour atteindre cet objectif.

L'objectif de la commune doit impérativement tenir compte des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et ALUR, ainsi que du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), qui interdisent désormais le morcellement urbain et le mitage du territoire, afin de préserver notamment les zones naturelles, agricoles et forestières et éviter aux collectivités trop de frais liés à l'installation des réseaux publics.

Les zones à privilégier seront les suivantes :

- Le centre historique et son prolongement
- Les dents creuses (habitat déjà groupé)
- Les hameaux (idem)
- La zone de projet (Gardevieille), sous réserve que cela ne soit pas trop coûteux en extension de réseaux et sécurité incendie.

Les études vont être lancées très prochainement afin de mettre en adéquation ces zones avec les objectifs du PADD, l'Etat ayant un rôle prépondérant dans les arbitrages. Le bureau d'étude Habitat et Développement finira sa mission.

Le règlement d'urbanisme, quant à lui, avait déjà été travaillé avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées (PPA). Il est donc prêt à être validé. Cependant, les nouvelles directives sont plus restrictives pour les habitations existantes en zones naturelles, forestières et agricoles puisqu'elles interdisent - contre la volonté du conseil municipal - les annexes et dépendances qui ne seraient pas attenantes à l'habitation (piscines, petits locaux et autres sont concernés).

Ce point nous pose un véritable problème, car nous avons conçu le règlement d'urbanisme afin d'ouvrir des nouveaux droits à l'ensemble des Gramboisiens et pas seulement à ceux qui habitent le village. (Extension de l'habitation, y compris en zones rouge et orange, et possibilité d'annexes et de dépendances non attenantes, de type abri bois, pool house, etc).

Vous aurez bien compris, contrairement aux affirmations de l'opposition, que sans PLU, c'est l'Etat, et non « la mairie » qui prend les décisions... Nous voulons éviter, comme de nombreuses communes, que les habitations situées dans le village, aient plus de droits que celles situées hors du cœur historique...

Le processus de validation de notre PLU est complexe, il demande de réaliser un juste équilibre entre l'intérêt des Gramboisiens et les contraintes réglementaires et il nécessitera la bonne volonté de tous les acteurs.

EXTENSION DU CIMETIÈRE ET SÉCURITÉ AUX ABORDS DE LA RD122

Comme de nombreux autres projets, le projet de création de caveaux pour satisfaire les demandes des Gramboisiens remonte à plusieurs décennies et nous devons maintenant prendre des dispositions pour réaliser une extension du cimetière qui occupe les débats des conseils municipaux depuis plus de trente ans.

Cette nécessité d'agir a amené les deux listes en présence aux élections municipales à intégrer ce dossier dans leurs professions de foi :

« Répondre aux différentes demandes des habitants concernant le cimetière : **extension**, drainage des eaux souterraines, agrément ornemental... » (Liste conduite par M. VIZZARI).

« **Extension** du cimetière qui permettra la mise à disposition de nouveaux caveaux et création d'un jardin du souvenir » (Liste conduite par M. FERETTI).

Certes, des réflexions ont été menées, y compris pour la création d'un deuxième cimetière à plusieurs kilomètres du village et de l'église, dont les études préalables, les normes de création, le coût d'implantation, les frais d'entretien ne correspondraient nullement à la taille et au budget de la commune, au regard des besoins exprimés.

C'est ce qu'avaient bien compris l'ensemble des prétendants aux responsabilités... dont certains, par esprit de contradiction, oublient ou renient aujourd'hui leurs promesses électorales d'hier !

Nous étions pourtant plusieurs à penser que, au moins sur ce projet, indispensable pour l'intérêt général et la sécurité, le conseil serait unanime... !

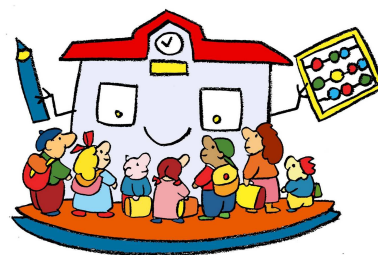
Pour ce faire, nous avons acquis le hangar situé le long de la RD 122, à l'angle du cimetière, et nous avons projeté d'acquérir la parcelle de 620 m² en friche depuis plusieurs décennies, ce qui permettra de sécuriser les abords de la départementale, très dangereux comme le montre la photo ci-dessous, et, en même temps, de créer un « cône paysager » reliant le quartier de Barraban au cœur historique du village.

Une vingtaine de caveaux seront également créés et mis à disposition des Gramboisiens qui en ont fait la demande



LES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉCOLE !

Depuis la rentrée de janvier, nous avons le plaisir d'accueillir, en grande Section-CP, Christelle (le matin) et Marie Françoise (l'après-midi) en remplacement de Françoise qui a pris une retraite bien méritée. Marjorie assure quotidiennement la responsabilité de la garderie, pour le plus grand plaisir de nos élèves. Par ailleurs, Tristan contribue à la surveillance des élèves.



La cantine.

La municipalité a fait le choix de proposer aux enfants une cuisine de grande qualité, cuisinée sur place avec amour par Sabine, notre cuisinière (bien secondée par son équipe qui l'aide très efficacement).

L'école de Grambois a une des cantines les moins chères de France tout en réussissant à proposer des repas avec une part importante de produits locaux (nous prenons les légumes au Potager de Lily).

Une fois par mois, Sabine imagine, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, un repas "De La Ferme à Ta Cantine", c'est à dire 100 % local avec des saveurs originales.

Ces repas faits sur place permettent de lutter contre le gaspillage en adaptant les portions aux enfants, ce que ne permet pas un repas standardisé en plateau comme il est souvent proposé en cantine.

Cette année, la cantine a vu ses effectifs augmenter et dix Gramboisiens bénéficient du portage des repas.

D'ailleurs, si vous désirez profiter du portage des repas, vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie Les critères sont les suivants : maladie ou incapacité passagère ou permanente et personnes de plus de 70 ans.

Vous retrouverez les menus de la cantine sur le site de la mairie

<http://www.grambois.fr/>

Grand merci et bravo à l'ensemble du personnel qui s'occupe de l'école et qui fait un travail remarquable.

La réforme des rythmes éducatifs.

En septembre, la municipalité a mis en place la réforme des rythmes éducatifs et a décidé de transformer cette contrainte en opportunité pour offrir aux enfants des activités intéressantes. Pour des raisons de sécurité, les activités périscolaires (facultatives) sont proposées pendant l'interclasse de midi. Ainsi les enfants restent sous la responsabilité de l'école jusqu'à la sortie de 16h où ils sont, soit récupérés par les parents, soit pris en charge dans la garderie.

Les enfants qui mangent à la cantine (entre 80 et 90 % des effectifs selon les jours) ont une activité une fois par semaine.

Les enfants bénéficient de chaque activité pour une période de 7 semaines consécutives avant de passer à la suivante. Cela leur permet d'avoir une continuité, et de créer des liens et un sentiment de sécurité en ne changeant pas trop souvent.

Le lundi : sport avec Thibault ; le mardi : ludothèque avec l'association "Y'a Pas d'laid Arts" ; jeudi et le vendredi : l'association "Animagie" leur propose un jour des expériences "scientifiques" avec Karine et l'autre des activités plus physiques sur le thème du cirque avec Tanguy.

En janvier et février, Animagie ne pouvait pas assurer les activités. Nous avons donc mis en place un partenariat avec l'association "Chat Bleu" qui a proposé pour ces 2 mois aquarelle et italien le jeudi et sophrologie le vendredi.

Ces activités sont très appréciées des enfants mais aussi des enseignants car pendant ce temps, il y a moins d'enfants dans la cour, donc plus de calme, et des élèves plus sereins en rentrant l'après midi.

LES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉCOLE ! Suite et fin

Les autres activités

En plus des activités périscolaires, nous avons renouvelé le partenariat avec le conservatoire de musique de Pertuis qui propose des activités d'éveil musical le mercredi pour limiter la fatigue que représente ce jour de classe supplémentaire.

L'école de Grambois a également la chance d'avoir des bénévoles qui viennent lire des histoires aux enfants le lundi dans le cadre de l'association "*Lire et Faire Lire*". Les enfants sont très demandeurs et cette activité est très appréciée. En plus du plaisir que cela leur apporte, les maitresses ont constaté que les enfants se rendant à ces activités sont souvent plus calmes l'après-midi, sans compter que cela réduit encore le nombre d'élèves qui jouent dans la cour, réduisant les nuisances sonores et donc la fatigue pendant l'interclasse de midi.

De la même manière, des bénévoles viennent le jeudi soir dans le cadre de l'activité "*L'Aide aux Devoirs*" pour les enfants ayant des difficultés ou pour ceux dont les parents n'ont pas le temps de faire faire les devoirs.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui permettent aux enfants d'avoir de nombreuses activités dans notre village.

Notre commune a su faire de sa petite taille une force. Avec une école à taille humaine, bénéficiant de personnels et de bénévoles très impliqués dans leur travail, elle offre aux enfants un accueil et un enseignement de grande qualité.

A partir de la rentrée des vacances de février, la municipalité met en place avec l'APEG une activité "*Arts Plastiques*", animée par Danielle VASA, artiste peintre gramboisienne qui a proposé son aide bénévolement pour que les enfants puissent s'initier aux arts plastiques, dès l'âge de 3 ans. Cette activité se déroulera le jeudi soir, de 16h30 à 17h30, et sera ouverte pour les enfants scolarisés, par groupe de 10 élèves. Ces groupes pourront changer toutes les 7 semaines pour permettre à tous d'en profiter.

L'école recherche des bénévoles pour les activités suivantes :

Lire et Faire Lire (le lundi)

L'Aide Aux Devoirs (le jeudi soir).

Merci de contacter le secrétariat de mairie.



UN JARDIN POTAGER A DISPOSITION DES ENFANTS LE JARDIN DES ENFANTS (suite)

Le précédent numéro du bulletin a évoqué le projet de « jardin des enfants » qui a pour objectif de faire découvrir les joies du jardinage aux élèves de l'école de Grambois.

La recherche d'un site d'implantation a débouché sur un accord entre les promotrices du projet et la municipalité.

Le lieu retenu se situe à côté du terrain de boules, dans le quartier de l'Enclos. Proche de l'école, disposant d'un point d'eau, il permet une sécurité maximale des enfants.

Les travaux d'aménagement de cet emplacement sont en cours.

FEUILLETON ECO-CITOYEN



Un grand merci aux nombreux Gramboisiens qui, se rendant compte de ce qu'une crotte de chien dans nos ruelles ou sur nos places avait d'incongru et constituait un acte d'incivilité, ont d'ores et déjà adopté un comportement civique et responsable en ramassant les déjections de leurs chiens.

Malheureusement une poignée d'irréductibles continuent à polluer et enlaidir notre beau village.

Faudra-t-il mettre en place les sanctions prévues par le code pénal (contraventions de 2e classe, frais d'enlèvement, de nettoyage et d'élimination à la charge du contrevenant) ... ou bien rester optimistes en espérant que ces quelques « Gramboisiens égarés » se ressaisissent et réalisent enfin le mal qu'ils font au village et à ses habitants ?

Chiens errants

Quelques chiens échappent à la surveillance de leurs maîtres, et il convient de prendre des mesures adaptées. En effet, ils sont considérés « en divagation » dès qu'ils sont hors de portée de voix de leurs maîtres ou éloignés de plus de 100 mètres de ces derniers.

Compte tenu des risques d'accidents générés, sur décision du maire, les chiens errants peuvent être placés en fourrière mais ceux qui aiment vraiment les chiens posent souvent cette question : « peut-on considérer comme juste que ce soient nos amis à 4 pattes qui se trouvent punis par un emprisonnement en fourrière alors les maîtres à deux pattes peu responsables n'encourent qu'une amende même si elle peut aller jusqu'à 800 €. ? ».

Laisser son chien errer, l'abandonner seul, dans un milieu pour lequel il n'est pas adapté et ainsi lui faire courir des **risques d'accidents graves** ne devrait-il pas être considéré comme un acte irresponsable voire de cruauté ?

Si le risque d'accident est réel pour nos amis chiens il l'est tout autant pour nos enfants qui peuvent être attaqués, blessés ou pire par des chiens considérés comme habituellement gentils mais qui, tout à coup, « pètent un câble ».

Le bien-être public et l'image de notre beau village ne sauraient s'effacer devant ce type d'inconséquences

De nombreux Gramboisiens et visiteurs nous signalent de façon récurrente ce problème et nous espérons ne pas avoir à prendre des mesures qui seraient excellentes pour la propreté du village, mais désagréables pour ces propriétaires ; tout comme pour ces animaux sans surveillance.

UN HOMMAGE EMPREINT D'ÉMOTION

En plein accord avec la famille de Pierre Graille, la municipalité avait décidé de lui rendre un hommage les samedi 20 et dimanche 21 décembre.

Un groupe de travail, présidé par Yves Kerkhove, auquel avait accepté de participer Régine Graille, représentant la famille, et tous les amis du santonnier, sculpteur et céramiste, avait élaboré un programme très riche. De nombreux Gramboisiens propriétaires d'œuvres ont accepté de les mettre à la disposition du public.

Ainsi, les nombreux visiteurs ont pu participer aux visites animées par Pierre Javelle qui mettaient en valeur les dons de Pierre Graille à la paroisse de Grambois, contempler la crèche comportant les nombreux santons réalisés par l'artiste, regarder les films retraçant sa vie et son œuvre, écouter les témoignages des Gramboisiens qui l'avaient bien connu, prendre connaissance des nombreux documents exposés dans la salle polyvalente et admirer une sélection de ses œuvres, présentée dans les salles voûtées.

Plusieurs conférences de santonniers, céramistes et journalistes ont mis en valeur les différents aspects de l'œuvre de Pierre Graille.

Ses trois filles, Alain Feretti, maire, Pierre Hubert Martin, délégué aux relations territoriales de La Poste, Blandine Arnaud, directrice de la communication, ont inauguré les salles voûtées désormais baptisées « Espace Pierre Graille », accompagnés par des élus et de nombreux amis de l'artiste.

Afin de marquer cet événement et en hommage à celui qui a été le santonnier officieux de l'administration pour laquelle il travaillait et grâce à l'action du maire, La Poste a édité une planche de quatre timbres représentant des santons de Pierre Graille. Un timbre a également été édité et est disponible à l'agence postale de Grambois.

L'hommage a été suivi par la traditionnelle Fête des Lumières réunissant un public nombreux qui a défilé dans les rues du village.

INFORMATION CITOYENNE LES CENTRALES VILLAGEOISES EN LUBERON

Le Parc naturel régional du Luberon et la communauté de communes COTELUB animent actuellement un programme visant à développer l'installation de centrales solaires photovoltaïques en toiture, dans une démarche citoyenne et participative, respectueuse de l'environnement et du patrimoine. Il s'agit avant tout de permettre l'essor d'une société locale, constituée de citoyens, d'entreprises locales et de collectivités.

En effet, le mode de développement actuel des énergies renouvelables peut poser des problèmes pour l'agriculture, le paysage, la biodiversité, le patrimoine, s'il n'est dicté que par des considérations financières. Le concept de « centrale villageoise » est une nouvelle approche de développement de la filière voltaïque, avec une maîtrise locale des enjeux, permettant la création de richesses pour le territoire et les habitants qui sont associés aux opérations.

Depuis le mois de mai, des réunions publiques ont été organisées dans des villages de COTELUB pour informer le plus largement possible les élus et habitants du territoire, puis des réunions thématiques ont eu lieu cet automne. La recherche de toitures adaptées est actuellement en cours, ainsi qu'une réflexion sur la création de la société locale. Un petit groupe de citoyens, accompagnés d'élus et de techniciens du Parc du Luberon, poursuivent leur réflexion. Cette démarche est ouverte, vous êtes invités à la rejoindre !

Vous êtes intéressés ? Vous disposez d'une toiture adaptée à l'accueil d'une centrale solaire ? Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter Hugues Servièrre (huguesserviere@orange.fr ou 06 30 99 18 05).

Une petite brochure intitulée « *Les centrales villageoises* » est disponible en Mairie.

Plus d'infos : <http://www.centralesvillageoises.fr>

LA VIE ASSOCIATIVE

Dans le cadre de la préparation du budget de la commune, le maire a adressé à tous les présidents d'association une lettre les invitant à déposer leurs demandes de subvention pour l'année 2015, accompagnées des pièces suivantes : la composition des instances dirigeantes et la date de leur renouvellement, les comptes rendus écrits des réunions des instances statutaires de l'année 2014, un bilan financier de l'année 2014, comprenant le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2014, et un budget prévisionnel pour l'année 2015, une attestation d'assurance en cours de validité, une description du projet pour lequel la subvention est demandée.

Par souci de bonne gestion de l'argent des contribuables, aucune demande de subvention ne sera examinée par le conseil municipal si elle émane d'une association n'ayant pas réglé les sommes dues à la municipalité ou signé une convention si elle utilise les salles communales au moins trois fois par an ou de façon non ponctuelle, c'est grâce à cela que les tarifs sont adaptés. C'est l'occasion de rappeler les principes qui guident l'action de la municipalité en matière de vie associative, des partenariats et de l'aide aux associations.

Les priorités données par le conseil municipal sont les suivantes : actions culturelles, enfance, jeunesse, solidarité et santé, sur la base d'un projet clair et cohérent qui contribue au rayonnement de notre village.

- Ouverture plus large des salles aux activités des Gramboisiens, tout en maintenant une gestion rigoureuse des deniers publics : c'est l'objet du règlement des salles municipales, voté par le conseil municipal, le 26 juin dernier.

- Politique de soutien aux associations qui souhaitent s'engager dans une coopération à long terme avec la Mairie. C'est dans cet esprit que plusieurs conventions ont déjà été établies, permettant aux associations signataires de bénéficier de tarifs préférentiels et d'une aide renforcée de la part de la municipalité.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, conformément à la charte d'éthique signée par quatorze membres du conseil municipal, la municipalité n'alloue aucune subvention aux associations dont les dirigeants sont conseillers municipaux ou perçoivent une indemnité ou rémunération quelconque.

Les principaux rendez-vous des mois écoulés

Mardi 2 décembre 2014 : assemblée générale de Sculpture en balade.

La municipalité se félicite d'avoir obtenu, grâce à l'action du président de cette association, le soutien de la réserve parlementaire du sénateur Alain Milon pour acheter du matériel utile aux manifestations culturelles et artistiques. Elle regrette qu'en 2015 Grambois ne soit pas au cœur de la manifestation de Sculpture en balade et espère qu'à l'avenir, la commune restera au centre de l'activité de cette association qu'elle a soutenue depuis l'origine.

Vendredi 5 et samedi 6 décembre, la commune de Grambois a participé au Téléthon 2014. Un riche programme d'animations culturelles, sportives et culinaires, organisées par plusieurs associations gramboisiennes a permis de recueillir plus de 1 500 euros au profit de l'AFM-Téléthon.

Vendredi 12 décembre, l'association Tête d'affiche a proposé un spectacle de cabaret « *Une vie en rose et noir : Piaf* » par Christine Bourgis.

Jeudi 18 décembre : les élèves de l'école ont eu droit à un superbe repas de Noël, préparé par les cantinières.

Jeudi 18 décembre : après 65 ans d'existence, l'assemblée générale du syndicat d'initiative vote la dissolution de l'association. Le marché de Noël, les apéritifs d'été du samedi et les visites du village seront repris et une permanence d'accueil sera organisée.

Samedi 20 et dimanche 21 décembre : hommage à Pierre Graille suivi de la Fête des Lumières

Lundi 22 décembre : assemblée générale du comité des fêtes, présentation du programme d'activités et notamment de la fête votive pour 2015 en présence du Maire de Grambois

Mardi 13 janvier 2015 : assemblée générale de l'association Tête d'affiche

Jeudi 22 janvier 2015 : assemblée générale de l'Amista gromboudiano

Samedi 31 janvier 2015 : « *Le marionnettiste de Lodz* » de Gilles Segal, par la compagnie *Les Caquetants*, présenté par Tête d'affiche.

Vendredi 14 - mercredi 18 février : exposition de peintures Henri Crocq, artiste Gramboisien

A venir :

- **Samedi 21 mars** « *Pepito Matéo* », un conteur-acteur proposé par Tête d'affiche
- **Jeudi 26 - dimanche 29 mars** : Journées européennes des métiers d'art (LIBRARTS)
- **Vendredi 10 avril** : l'association de gymnastique volontaire de Grambois fête ses vingt ans
- **Samedi 18 avril** : « *Un petit jeu sans conséquence* », pièce de théâtre (Tête d'affiche)
- **Vendredi 1^{er} mai** : Vide-grenier de l'APEG
- **Mercredi 13 - dimanche 18 mai** : fête votive de Grambois et Aiguilles en Luberon
- **Samedi 6 et dimanche 7 juin** : Course de côte

ETAT CIVIL 2014

Naissances



BEULLENS DE MARIA Gregorio Victor Soleil né le 22 mai à Pertuis
BOUTIERE Charlotte Mila Alice née le 12 septembre à Vitrolles
DEVOS Emma Laurie Eva née le 4 mars à Pertuis
MAUCOURANT Léo Ethan né le 5 août à Pertuis
RAINAUD Robin Louis Jules né le 26 janvier à Aix-en-Provence
TONDUT Manoé Albert Joseph né le 28 juin à Pertuis

Bienvenue à tous ces petits Gramboisiens !

Mariages



BENHAIM Rahamine et VANDEWALLE Isabelle, le 4 janvier
BOGAERT Matthieu et BREMOND Carole, le 31 mai
CARPENTIER Edwin et CROUZET Léa, le 21 juin
CARUSO Antoine et VALLAT Annick, le 4 juillet
CHATARD Pierre-Arthur et GERBAUD Sarah, le 23 août
DEBARD Christophe et CASTANET Adeline, le 12 avril
DI MEGLIO Julien et SCHWALL Laurie, le 28 juin
MICHIELI Frédéric et FABIANI Laurence, le 12 juillet
POLLIOUO Thierry et ROBBE Aurélie, le 19 juillet
ROUSSELET Matthias et CASALTA Delphine, le 27 septembre
TOBES Jean-Christophe et FOUCHAC Alexandra, le 8 mars
VERDOUX Jérémie et QUESADA Christel, le 6 septembre

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès

CASTELLI Daniel, le 11 mai
GRAILLE Pierre, le 4 mai
MARGAILLAN Suzanne, le 13 décembre
RODRIGUEZ Henri, le 13 décembre



Condoléances aux familles touchées dans leur affection.